

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 novembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - David GALTIER - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 002-8820/20/BM

■ Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Orchestre Philharmonie Provence Méditerranée pour la deuxième étape de la tournée métropolitaine - Approbation d'un avenant MET 20/16425/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à Aix-Marseille Provence de devenir une des premières métropoles disposant d'une compétence culturelle spécifique avec une priorité donnée à la mise en réseau des structures culturelles du territoire notamment dans le domaine de la lecture publique, cette dernière étant la première pierre angulaire du développement culturel proposé.

A ce titre, la Métropole peut coordonner et structurer, accompagner et soutenir des initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

La Philharmonie Provence-Méditerranée, a été créée en 2014 par le chef d'orchestre Jacques Chalmeau : elle est formée de 80 musiciens, notamment issus de l'orchestre philharmonique du pays d'Aix.

Elle se produit chaque année au festival de la Roque d'Anthéron, assure des concerts symphoniques en de nombreux lieux, ainsi que de la musique de chambre, avec ses solistes et assure une académie philharmonique qui permet à de jeunes musiciens de vivre une expérience d'immersion dans un orchestre et de rencontrer des musiciens de formations nationales ou internationales. La Philharmonie Provence-Méditerranée a également joué au Dôme, à Marseille, *La flûte enchantée* et *Carmen*, et prépare actuellement *Così fan tutte*.

Soucieuse de faire connaître la grande musique au plus grand nombre, elle propose une tournée métropolitaine associant jeunes chanteurs et musiciens à des professionnels expérimentés et à un grand metteur en scène sur au moins huit lieux en 2020, accessible à un large public, avec de tarifs adaptés (gratuité pour les mineurs, 15 euros maximum) modique, et accompagnée d'une présentation

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

pédagogique et vulgarisatrice. La tournée intégrera également un partenariat avec les structures musicales et lyriques locales.

Le budget prévisionnel global de l'action pour l'année 2020 est 40 000 €.

Pour le renouvellement et l'extension de cette action à des communes métropolitaines supplémentaires l'association sollicite la Métropole à hauteur de 40 000 € pour la deuxième partie de l'action 2020 (n° GU 2020-01477), la Métropole propose un financement à hauteur de 100 % de l'action pour cette 2ème étape pour la réalisation de ce projet qui correspond à la relance de l'action culturelle et artistique post-Covid 19 sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les éléments exprimés ci-dessus

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention exceptionnelle de 40 000 euros à Orchestre Philharmonie Provence Méditerranée afin de promouvoir la musique dans les communes de la Métropole.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020 annexé à la présente délibération.

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Principal Métropolitain, en section Fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON